



PROTECTION DE L'ENFANCE : NOUS EXIGEONS DES MOYENS A LA HAUTEUR DES BESOINS !

Depuis plusieurs années, nous, professionnel.le.s de la Protection de l'Enfance du Département de Loire-Atlantique, alertons nos responsables et les élu.e.s au sujet des difficultés de nos métiers, sans réponse à la hauteur des enjeux.

En effet, les situations des enfants et des familles sont de plus en plus dégradées, et ce encore davantage depuis le début de l'épidémie de COVID 19. Les professionnel.le.s évaluant les situations préoccupantes ne sont pas en mesure de traiter l'ensemble des situations dans des délais raisonnables. Les décisions prises par les Juges des Enfants font l'objet de délais d'attentes inacceptables ou ne sont pas appliquées : les mesures à domicile se mettent en place avec des délais allant de trois mois à plus d'un an, plus d'un enfant sur dix faisant l'objet d'une mesure de placement (227 enfants en février 2021) n'a pas de lieu d'accueil. Ils et elles doivent donc rester dans leur famille ou à la rue, ou sont accueillis dans des lieux d'accueil inadaptés (maintien à l'hôpital, accueil dans un gîte d'enfants ou seul à l'hôtel par exemple). Les enfants de tout âge sont concernés, parmi eux des bébés qui peuvent rester des mois en néonatalogie sans aucune visite, avec des conséquences lourdes sur leur développement.

Alors que notre mission première est de protéger ces enfants, victimes de carences multiples et/ou de maltraitances familiales, le manque de moyens nous amène à leur faire vivre de la maltraitance institutionnelle : ruptures de soins, déscolarisation, éclatement des liens entre des fratries, impossibilité de répondre à l'ensemble de leur besoins (exemple des enfants porteurs de handicap), parcours marqués par les ruptures... **La Protection de l'Enfance doit être un enjeu majeur de notre société, permettant à chaque enfant d'être aidé**, soutenu et placé si nécessaire, en fonction de ses besoins, et nous nous retrouvons à les laisser sur le côté, à regarder leurs situations se dégrader, sans moyens pour les accompagner. Et cela dure !

Ces manques de moyens ont des effets sur nos pratiques professionnelles : épuisement, burn-out, turn-over des équipes, « crises » de vocation... Nombreux sont nos collègues qui nous quittent pour d'autres horizons professionnels. Pourtant nous y croyons encore, et nous cultivons toujours la volonté du travail bien fait. Notre engagement perdure et nous voulons le faire entendre.

Pour l'ensemble de ces raisons **nous serons en grève le jeudi 20 mai**. Afin de faire connaître la situation dramatique dans laquelle se trouve notre département quant à la Protection de l'Enfance, et ce alors même que nos élus se targuent d'être en pointe sur ce sujet ; afin de réclamer des moyens à la hauteur des besoins des enfants que nous devons accompagner qu'il s'agisse de recrutement de professionnels, comme de création de lieux de placement !

Rejoignez-nous le 20 Mai 2021
7h30 Tractage devant Bâtiment Germaine Tillion
10h Rassemblement devant l'Hôtel du Département
12h Pique-nique

Nous revendiquons

Des places

Un enfant confié = une place immédiate en Protection de l'Enfance

Arrêt de recours aux gîtes et autres lieux non-habités protection de l'enfance

Augmentation du nombre de places pour les mesures éducatives à domicile

Un travail approfondi sur les leviers de **recrutement des assistants familiaux et assistantes familiales**

Une meilleure répartition des places d'accueil sur le Département

Par exemple : une seule maison d'enfant sur la délégation de Chateaubriant = plus de trajets pour les professionnels et les parents

Des postes

Diminution du nombre de situations par travailleur.se social.e

Pour l'Aide Sociale à l'Enfance : 30 situations maximum

Renfort sur les équipes dès que l'on dépasse ces chiffres

Création de postes en fonction du nombre de situations :

y compris sur les services « Informations Préoccupantes » et « Aides Educatives à Domicile »

Agent.es de gestion

Travailleur.se.s sociaux.les

Secrétaires

Cadres

Volance

création de postes de volance en protection de l'enfance et remplacement des secrétariats de la protection de l'enfance par la volance, avec des créations de postes nécessaires pour répondre aux besoins

De la reconnaissance

Revalorisation du poste de cadre éducatif.ve

: pour moins de turn-over et un meilleur accompagnement des équipes

Revalorisation des postes de travailleur.se social.e

recupération des heures supplémentaires

prime COVID, revalorisation indemnitaire, revalorisation salariale des contractuels et versement de la NBI (ou prime équivalente) quand les équipes la perçoivent

véhicule de service individuel avec remisage pour chaque travailleur.se social.e